

Société Civile Professionnelle
Yannick SIBUT-BOURDE & Pierre LEVY
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES



PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER

4 Rue Jean Althen 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.16.44.40 Fax : 04.90.16.44.45

Contact : *huissiers.avignon@orange.fr*

S.C.P.
Y. SIBUT BOURDE - P. LEVY
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
Immeuble Le Giotto
4, rue Jean Althen
84000 AVIGNON
Siret: 314 370 933 0033

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIER

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE DOUZE AVRIL**

A LA REQUETE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, Société immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le n°381 976 448, dont le siège social est 25 Chemin des Trois Cyprès, AIX EN PROVENCE (13097), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège, et élisant domicile en notre Etude,

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Guillaume FORTUNET, membre de la SCP FORTUNET & ASSOCIES, Avocat au Barreau d'AVIGNON, y demeurant ladite ville Hôtel Fortia de Montréal, 10 rue du Roi René, qui se constitue pour elle sur la présente poursuite.

EN VERTU DE :

La grosse en forme exécutoire d'un Acte de prêt passé aux minutes de Maître MARCEL, Notaire en date du 11 Mai 2004.

D'une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée le 05/07/2004 Vol 2004 V n°2381 repris ordre selon bordereau en date du 11/05/2004 publié le 10/08/2004 Vol 2004 D n°10022.

D'une ORDONNANCE rendue sur requête par Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'Avignon siégeant Cité Judiciaire, 2 boulevard Limbert 84000 AVIGNON en date 31 mars 2021 sur pied de requête en date du 31 mars 2021.

Je soussigné Yannick SIBUT-BOURDE Huissier de la Société Civile Professionnelle Yannick SIBUT-BOURDE & Pierre LEVY, Huissiers de Justice associés à la résidence d'AVIGNON, y demeurant Immeuble Le Giotto, 4 Rue Jean Althen,

Procédant en exécution des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du cahier des charges tendant à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

Me suis rendu ce jour, à 10 heures et 20 minutes, en la commune d'AVIGNON, Résidence Saint Joseph, n°3 bis Rue Saint Joseph, dans un immeuble en copropriété dénommé « RESIDENCE SAINT JOSEPH », cadastré Section DN n°302 pour 08 ares et 40 centiares,

Et dans :

* Le lot n° 27 (Vingt-sept) composé d'un appartement de type T2 au 3^{ème} étage, côté Nord-Ouest, avec ascenseur et une loggia :
Et les 50/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

* Le lot n°7 (Sept) composé d'un cellier au rez de chaussée, portant le n°7 du plan :
Et les 1/1000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales

Objet d'un Etat Descriptif de Division-Règlement de copropriété selon Acte de Maître BAY Notaire, en date du 22/02/1983 publié le 03/03/1983 Vol 3026 n°10

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à :

Monsieur XXX

Accompagné de Monsieur XXX, Officier de Police Judiciaire et de MonsieurXXX, Serrurier, tous requis par mes soins, je me présente à l'adresse où, dans un premier temps, personne ne répondant à mes appels répétés, je fais procéder à l'ouverture forcée de la porte de l'appartement par le serrurier.

Durant l'ouverture, une voie féminine se fait entendre et celle-ci ouvre la porte d'entrée.

Je lui décline mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma présence, ainsi que l'identité des personnes qui m'assistent.

Je signifie à MadameXXX l'Ordonnance me commettant accompagnée de sa requête.

Je lui donne ensuite lecture intégrale de l'Ordonnance.

Celle-ci ne comprenant pas le français, le policier parlant l'espagnol lui traduit l'Ordonnance.

Au terme des explications, Madame XXX me déclare prendre acte de l'Ordonnance et me précise ne pas s'opposer à mes opérations.

Elle nous déclare qu'elle a prévenu son compagnon et qu'il va bientôt arriver.

Au bout de vingt minutes, Monsieur XXX, occupant des lieux et compagnon de Madame XXX, arrive sur les lieux.

Je lui décline mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma présence, ainsi que l'identité des personnes qui m'assistent.

Je signifie à Monsieur XXX l'Ordonnance me commettant accompagnée de sa requête.

Je lui donne ensuite lecture intégrale de l'Ordonnance.

Celui-ci ne comprenant pas le français, le policier parlant l'espagnol lui traduit une deuxième fois l'Ordonnance.

Au terme des explications, Monsieur XXX me déclare prendre acte de l'Ordonnance et me précise ne pas s'opposer à mes opérations.

Je lui demande à quel titre lui et sa compagne occupent l'appartement.

Monsieur XXX m'indique qu'il ne loue pas l'appartement, qu'il ne paye pas de loyer mais qu'il travaille pour le compte de Monsieur XXX qui lui met à disposition pour lui et sa femme le logement à titre gracieux.

Il s'agit donc d'un logement de fonction.

L'appartement, qui se situe au troisième étage de l'immeuble qui en comporte quatre, occupe le côté Nord-Ouest de l'étage et il est orienté Nord-Sud.

Il se compose d'une salle de bains/WC, d'une chambre, d'une cuisine, d'un séjour et d'une terrasse.

On y accède depuis le palier par une porte d'entrée isoplane équipée de deux verrous et d'un barillet.

COULOIR D'ENTREE

Il dessert toutes les pièces de l'appartement.

Parquet flottant au sol.

Plinthes en bois peintes.

Plafond peint.

Les murs sont recouverts de papier peint.

Un interphone.

Un placard mural faisant office de rangement fermé par deux portes KZ.

Un point lumineux au plafond.



SALLE DE BAINS

On n'y accède depuis le couloir par une porte de communication isoplane et il s'agit d'une pièce aveugle.

Sol et plinthes carrelés.

Murs peints sauf les pans Sud et Ouest qui sont faïencés au deux-tiers, le reste est peint.

Une grille de ventilation murale.

Un lavabo sur colonne en faïence avec mitigeur.

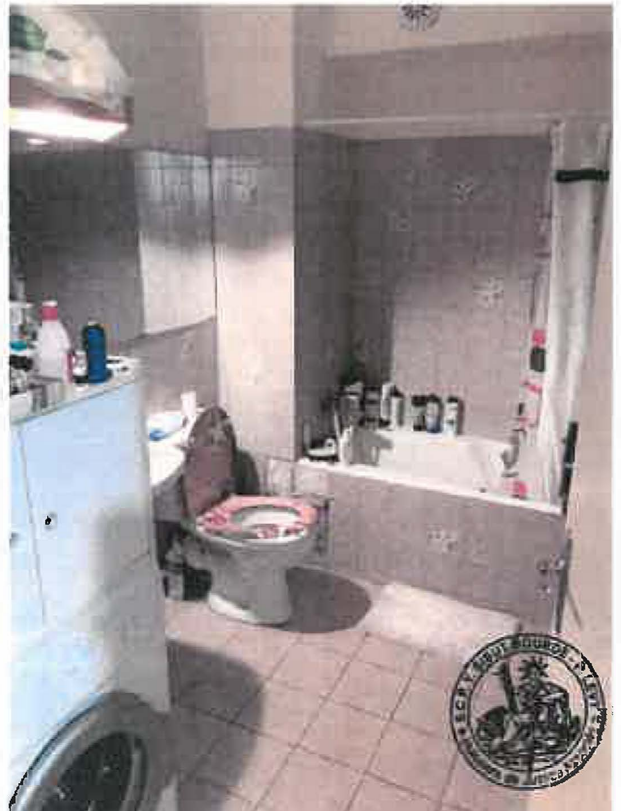
Un miroir éclairé par un bandeau lumineux équipé de deux spots et d'une prise électrique.

Un siège WC.

Une baignoire en faïence équipée d'un tablier faïencé, d'un mitigeur et d'une douchette.

Un convecteur électrique.

Un point d'eau pour lave-linge.



CHAMBRE

On n'y accède depuis le couloir par une porte de communication isoplane.

Sol en parquet flottant.

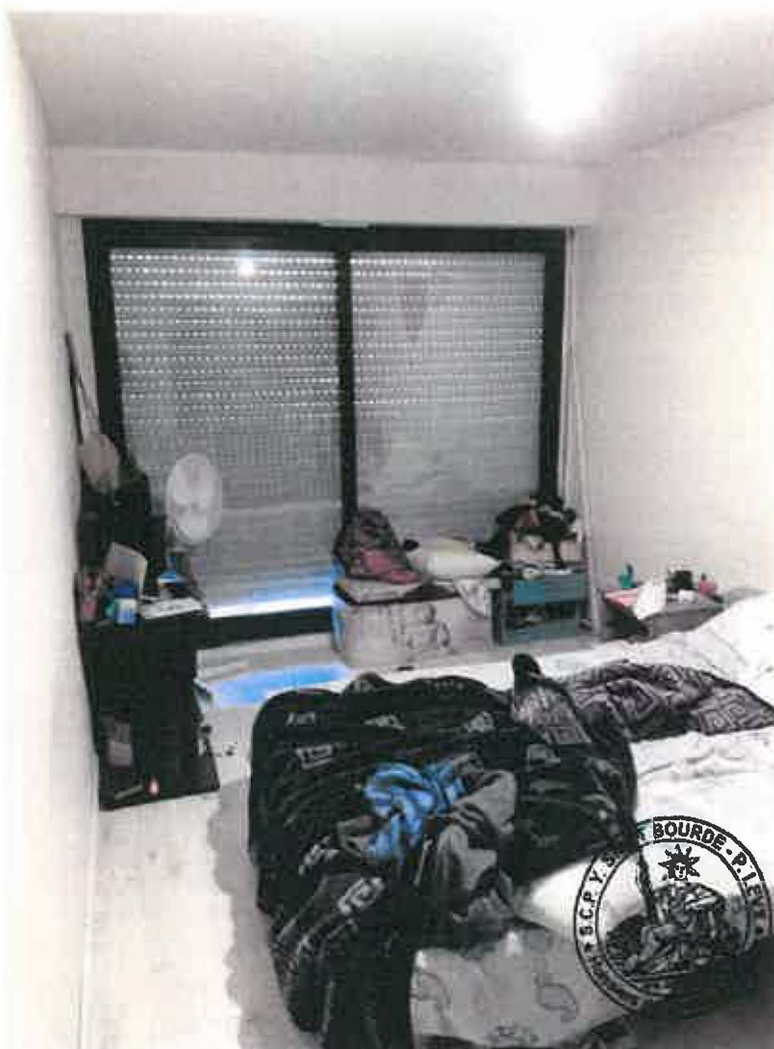
Plinthes en bois peintes.

Murs et plafond peints.

Une baie vitrée à deux coulissants à châssis aluminium double vitrage fermée par un volet roulant manuel ouvre au Nord sur la terrasse.

Un convecteur électrique.

Un placard mural fermé par deux portes KZ et équipé d'une barre de penderie et d'étagères de rangement.





CUISINE

On n'y accède depuis le couloir par une porte de communication isoplane.

La pièce dessert le séjour par un grand passage sans porte.

Sol et plinthes carrelés.

Murs et plafond peints.

Un point lumineux au plafond.

L'angle Sud-Ouest de la cuisine est occupé par une cuisine équipée en mélaminés blanc qui se compose de deux placards hauts à une porte, d'un caisson haut équipé d'une étagère, d'un plan de travail d'angle, de quatre tiroirs, de deux placards bas à deux portes, de deux placards bas à une porte, d'une plaque de cuisson quatre feux dont trois à gaz et un électrique et un meuble évier en mélaminé blanc équipé d'une double vasque avec Égouttoir en faïence, d'un mitigeur et d'un placard bas à deux portes.

Une bouche d'aération murale sans grille.





SEJOUR

On n'y accède depuis la cuisine par un grand passage sans porte et depuis le couloir par une porte de communication isoplane.

Parquet flottant au sol.

Plinthes en bois peintes.

Murs et plafond peints.

Deux convecteurs électriques.

Une fenêtre à deux vantaux dont un semi-fixe équipée d'une allège vitrée, le tout à châssis aluminium double vitrage et fermée par un volet roulant manuel ouvrent au Nord.

Une baie vitrée à deux coulissants à châssis aluminium double vitrage fermée par un volet roulant manuel ouvre au Nord-Est sur la terrasse.





TERRASSE

On n'y accède depuis la chambre et le séjour.

Elle est délimitée à l'Est par un mur de clôture crépi, au Sud et à l'Ouest par le mur de façade crépi de l'immeuble et au Nord par un muret crépi et un garde-corps métallique. La partie Sud de la terrasse est couverte par la des lames en italique avec un point lumineux au plafond.

Sol carrelé.





CAVE

Elle se situe au rez-de-chaussée de l'immeuble et elle porte le numéro 7.
La cave est fermée par une porte isoplane équipée d'un verrou et d'un barillet.
Plafond en ourdi.
Murs en brique rouge sauf le mur Ouest qui est en béton banché.
Sol en béton



REMARQUES GENERALES

Le Syndic de l'immeuble est la SAS FONCIA FABRE GIBERT ayant son siège sis 34 Bld Saint Michel 84000 AVIGNON.

Les parties communes de l'immeuble sont en bon état et elles sont bien entretenues.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et sa porte d'entrée est sécurisée.

Au Nord, la copropriété est fermée par un portail coulissant motorisé qui dessert des garages fermés.

L'appartement a sa cuisine équipée et la peintures des pièces qui sont usagées.

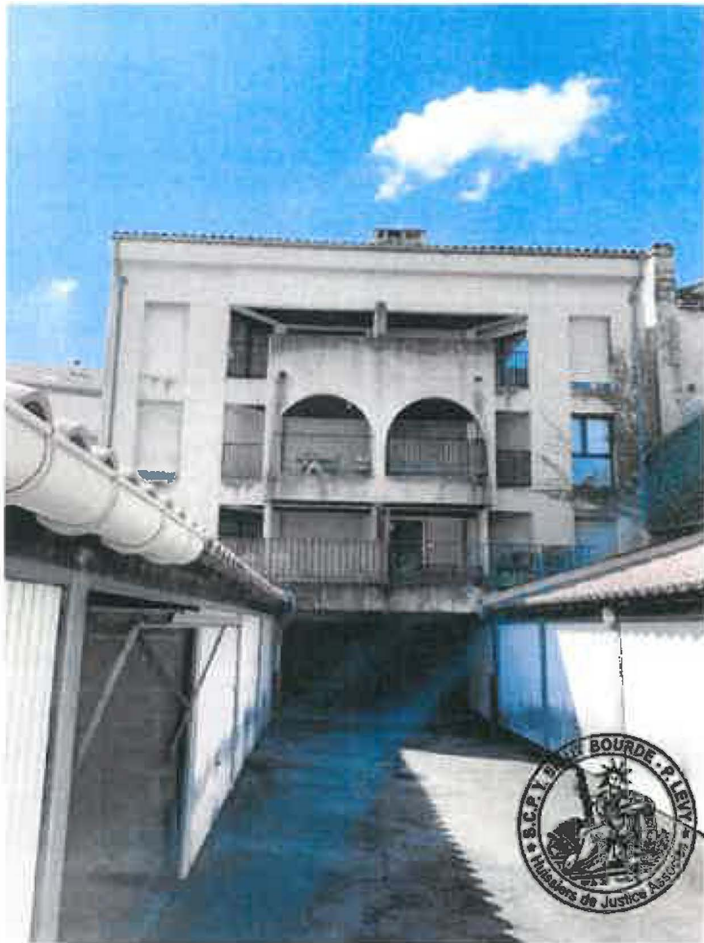
FAÇADE SUD





FAÇADE NORD





A 11 heures et 35 minutes, mes opérations de description étant terminées, je me retire ensuite.

Des photographies ont été prises par mes soins et sont annexées au présent.

De tout quoi j'ai dressé le présent Procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



**SCP Y. SIBUT
BOURDE & P. LEVY**
Huissiers de Justice
associés

Le Giotto 4, rue Jean Althen
84000

AVIGNON

Tél 04.90.16.44.44-

Fax 04.90.16.44.45

SIRET 31437093300033-

TVA intrac.FR47314370933

huissiers.avignon@orange.fr

- Banque IBAN: FR10 4003

1000 0100 0033 1629 R41 -

BIC: CDCG FR PP

(règlement par CB accepté)

N° Acte : 100209 38

Dossier : 100209

Référence : 2019073 - CREDIT AGRICOLE / XXX (rue St Joseph)

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le 12 Avril 2021

Numéro de l'acte : 100209 38

Acte : P.V. DE DESCRIPTION IMMOBILIER

POUR : Monsieur XXX

XXX

Nous avons donc dressé le présent **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER**.

«copetori»



Fait pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DEFINITIF DE L'ACTE (Décret 086-1080 du 12-12-1986)	
Art R444-3 Emolument	219.16
Art A. 444-48 Transp.	7.67
Art 444-18 vacation complé ment.	74.40
T.V.A. 20.00 %	60.25
COMMISSAIRE	19.80
SERRURIER	70.00
TEMOINS	13.20
Total T.T.C. Euros	464.48

L'expédition du présent acte comporte 15 feuilles.

Coût définitif : 464.48 €

Majoration ou vacation complémentaire éventuelle : Emolument complémentaire de vacation pour délai d'exécution supérieur à la durée de référence de 60 minutes (Article A 444-29) : début des opérations à 10 heures 20 et fin des opérations à 11 heures 35 minutes.

Visées par nous, conformément à la loi, les mentions ci-dessus relatives à la signification.

Y. SIBUT BOURDE

